

ÉCONOMIE ET SOCIÉTÉ

La chronique d'Yves Crozet

LA POLITIQUE FRANÇAISE DE LA RECHERCHE : AU-DELÀ DE LA DIVISION ET DE LA MÉFIANCE

Après une longue maturation, le projet de loi sur la Recherche a été présenté par le Premier Ministre à la fin du mois de septembre 2005. Ce texte était très attendu, car il ne s'agit de rien moins que de donner un nouvel élan à la recherche française, et notamment à la recherche publique qui avait ostensiblement montré son mécontentement à la fin de 2003 et au début de 2004. Or, comme les autres pays européens, la France a un urgent besoin de développer sa recherche pour lui permettre de maintenir son rang dans l'économie du XXI^{ème} siècle : l'économie de la connaissance !

Le document proposé par le Gouvernement commence par un long exposé des motifs qui évoque un nouveau « pacte pour la recherche », s'inscrivant explicitement dans la tradition du « pacte républicain » si fréquemment évoqué par les tenants du « service public à la française ». Mais, s'il se concrétise, ce projet de loi va déboucher sur un bouleversement de l'organisation du monde de la recherche et des universités françaises. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler les raisons de la crise que traverse ce secteur, sans oublier l'essentiel : le monde de la recherche, derrière une union de façade des mouvements protestataires, est profondément divisé. Sur ces bases friables, est-il possible de reconstruire une véritable dynamique ? La réponse peut être positive si on se garde des écueils que constituent les *a priori* des divers courants politiques.

Recherche et université : la crainte de la relégation

Les raisons étaient nombreuses qui ont poussé beaucoup de chercheurs de grands

EPST (1) à lancer, à la fin de 2003, le mouvement symbolique de démissions des directeurs de laboratoires. Le déclencheur du mouvement a été la réduction du nombre de postes au recrutement. Face à un nouveau gouvernement qui affichait sa volonté de réduire les effectifs de fonctionnaires, y compris dans le secteur de la recherche publique, la réponse a été vigoureuse, et gagnante. Le nombre de postes de chercheurs et enseignants chercheurs a été depuis deux ans accru et non pas diminué. Pour autant, le malaise persiste parmi les chercheurs, anciens, jeunes et futurs. Les uns et les autres se sentent menacés par des évolutions inexorables, fruit d'une globalisation au moins aussi forte que dans d'autres domaines.

Ainsi, la course aux publications est le lot commun des chercheurs (2), car elles sont devenues le moyen quasi exclusif d'évaluation du travail des équipes et des individus. Cet alignement sur les objectifs de publication (3) conduit à une évidente standardisation qui se double d'un phénomène de polarisation, car seules les meilleures équipes conservent une visibilité internationale et attirent des éléments de qualité. Publique ou non, la recherche se trouve confrontée à une situation de concurrence exacerbée où, comme sur les marchés des biens et des services, de petites différences dans la qualité et la réputation conduisent à de véritables fossés entre les entités productrices.

* Professeur à l'Université Lyon 2

(1) Établissement Public à caractère scientifique et technique comme le CNRS, l'INRA, l'INSERM...

(2) En langue anglaise la formule est lapidaire mais significative : *publish or perish* !

(3) Publications en langue anglaise de préférence, car ce sont les standards anglo-saxons qui se sont imposés.



Le même constat de contrainte accrue et de désenchantement prévaut dans les universités. L'encadrement des étudiants est lui aussi de plus en plus exigeant, surtout lorsque les effectifs augmentent. Il faut créer des diplômés et des filières demandant une bonne connexion avec le monde professionnel. Les évaluations des personnes et des structures se multiplient et les situations sont de plus en plus variées. Dans certaines universités (ou filières), le nombre d'étudiants progresse et il faut gérer la croissance avec des moyens stationnaires ou en faible augmentation. Dans d'autres, c'est la contraction des effectifs qui domine et il faut réduire la voilure (4). Et les exigences de publication ne sont pas moins vives pour les enseignants-chercheurs que pour les chercheurs.

Ainsi, le milieu de la recherche et de l'enseignement supérieur multiplie les inquiétudes (5).

Ne se dirige-t-on pas vers des universités à deux vitesses selon qu'elles auront ou non une taille critique à l'échelle internationale ? (6)

Ne risque-t-on pas de voir se creuser le fossé entre les Universités et les grands organismes comme le CNRS ? Et à l'intérieur des universités, ne se dirige-t-on pas vers des distinctions (discriminations ?) entre les meilleurs enseignants-chercheurs et les autres ? (7)

Dans cette perspective, ne va-t-on pas voir les universités elles-mêmes se scinder en deux compartiments relativement étanches, comme dans le modèle américain ? (8)

La crainte de la relégation est donc le sentiment dominant dans le monde universitaire et chez de nombreux chercheurs. Le statut réputé protecteur de la fonction publique et les franchises dont disposent encore les universitaires ne semblent pas en état de garantir le maintien des acquis pour les personnels. Ici comme ailleurs, les exigences de la croissance économique se

font pressantes alors même que la préférence pour le statu quo est forte. Peut-on encore concilier les traditions françaises avec la nouvelle donne internationale de la recherche ? (9)

La recherche : combien de « divisions » !

On se souvient de la formule qu'aurait utilisée Staline : « le Vatican : combien de divisions ? ». La formule peut être transposée à la situation de la recherche française dans la compétition mondiale, mais en lui donnant progressivement un autre sens, conduisant le point d'interrogation à se transformer en point d'exclamation.

■ La recherche française est dans une situation plutôt enviable. Elle dispose d'effectifs nombreux. Aux bataillons d'enseignants-chercheurs et personnels administratifs des universités (plus de 100 000), il faut ajouter les effectifs des EPST, au premier rang desquels figure le CNRS avec 25 000 salariés. Et si les dépenses publiques de recherche ne sont pas les plus élevées d'Europe, elles n'en atteignent pas moins près de 2 % du PIB. Depuis deux ans, ce chiffre est en légère augmentation, tout comme les effectifs d'enseignants-chercheurs. Même si des retards se font jour, tout semble donc aller

(4) Les deux cas sont polaires, mais les mécontentements qui en sont issus s'additionnent.

(5) Bien que les acteurs de la recherche soient dans des situations très contrastées, et bien que, dans de nombreux domaines, la France n'ait pas à rougir de ses résultats scientifiques.

(6) Un clivage apparaît ici entre certaines universités parisiennes et le « reste du monde », mais il se double d'un autre entre les grandes universités de province et les autres.

(7) Comme le proposait il y a deux ans le « rapport Belloc ».

(8) Un « collège » de premier cycle conduisant une grande masse d'étudiants à la licence (*Bachelor* aux États-Unis) après quoi, une sélection rigoureuse ouvre à une minorité la voie étroite des masters, les seuls, avec le doctorat, à être clairement reliés au travail de recherche des enseignants.

(9) Nouvelle donne dont un des signaux a été le classement mondial des universités établi par l'Université de Shanghai. Les universités françaises n'y sont pas très bien représentées.

dans le bon sens, celui indiqué par les décisions de l'UE (10).

■ Mais l'approche quantitative ne suffit pas, car le problème de la recherche française est son morcellement et, pour tout dire, ses divisions. D'abord, parce que la situation respective des EPST et des Universités diffère totalement. Ces dernières sont souvent absorbées par les missions d'enseignement, au point que des enseignants-chercheurs ne sont pas vraiment rattachés à des équipes de recherche. Ensuite, parce que ces équipes, lorsqu'elles existent, ne sont pas toujours très actives. Et enfin, parce que, lorsqu'elles le sont, cas plus fréquent qu'on ne le croit, elles ne s'inscrivent pas toujours dans une démarche stratégique globale (11). Comment mobiliser les personnels sur certaines grandes priorités nationales ? Comment faire évoluer les équipes saisies par un certain assouplissement ?

Le rôle des équipes de recherche doit être ici souligné, car la recherche est un processus collectif. Le biotope favorable à l'épanouissement des talents n'est pas l'isolement, mais le travail collectif. Or, ce dernier s'effectue le plus souvent au sein d'unités mixtes de recherche (UMR) qui associent une (ou plusieurs) université(s) et un EPST (le plus souvent le CNRS). La mise en ordre de bataille des personnels de recherche passe donc par la constitution, le soutien et la dynamique de ces UMR. Mais une difficulté organisationnelle apparaît. Si les UMR sont le lieu privilégié de la production scientifique et de l'insertion dans les meilleurs réseaux internationaux, elles ne peuvent être le lieu de la politique administrative et stratégique.

Du point de vue administratif, certains moyens (12) gagnent à être mutualisés, alors même que chaque responsable d'UMR cherche, fort logiquement, à sanctuariser ses ressources en personnel. Il est donc nécessaire que, comme c'est de plus en plus le cas, les UMR soient abritées dans des entités plus vastes.

Le même constat prévaut pour la définition des orientations stratégiques. Jusqu'à une date récente, les Universités et, très souvent, les EPST eux-mêmes, n'avaient pas de vision globale du contexte international et scientifique dans lequel évoluent leurs UMR (13).

Le « pacte pour la recherche » peut-il changer les choses ? Comment et pour quels résultats ?

Les multiples défis du « pacte pour la recherche » ?

Le projet de loi dessine un nouveau paysage pour l'organisation de la recherche. On y trouve les éléments clés suivants.

- La possibilité pour les établissements universitaires de se rassembler en Pôle de recherche et d'enseignement supérieur (PRES), soit sous la forme d'une fondation, soit sous la forme d'un nouveau type d'établissement public : les Établissements publics à caractère scientifique (EPCS) qui bénéficieraient de souplesses administratives dans la gestion de leurs fonds (14).
- La possibilité, concurrentement ou simultanément aux PRES, de mettre en place des « campus recherche », obligatoirement sous la forme d'une fondation. Le campus est forcément thématique et restreint, alors que le PRES est plutôt un rassemblement pluridisciplinaire sur un site.
- Le développement systématique de l'évaluation des personnels et des équipes de

(10) À Lisbonne, en 2000, les pays membres de l'UE s'étaient engagés à ce que les dépenses de recherche, publique et privée, atteignent au moins 3 % du PIB, afin que l'Europe demeure dans la course mondiale de « l'économie de la connaissance ».

(11) La légitime indépendance des chercheurs et des équipes a conduit, au sein des universités et aussi des grands organismes comme le CNRS, à des problèmes de gouvernance.

(12) Services financiers, informatique, documentation, entretien...

(13) Parce que ces dernières sont décisives dans le système, elles avaient réussi à mettre en place l'équivalent d'une « République des UMR » : elles avaient peu de comptes à rendre *a posteriori* et encore moins de plan de route défini *a priori*.

(14) Contrôle *a posteriori*, non application du code des marchés publics.



recherche avec la mise en place de l'Agence d'évaluation de la recherche, qui sera le pendant de la nouvelle entité qu'est l'Agence nationale de la recherche, laquelle distribue, sur la base de projets, une part croissante des crédits publics de recherche.

- La modulation possible des services des enseignants-chercheurs, sur la base d'un « *gentleman agreement* » interne aux universités. Les meilleurs pourront disposer de conditions de travail améliorées, c'est-à-dire moins d'heures de cours et plus de moyens dans leur équipe de recherche.

L'objectif est de créer des entités de taille plus importante, plus à même de rivaliser à l'échelle internationale. Le principal levier consiste à donner aux futurs leaders de PRES et de « Campus recherche » de véritables degrés de liberté pour définir des stratégies à moyen terme (15). Il s'agit d'une véritable révolution par rapport à ce que contenait la loi Savary (1984). Cette dernière, comme celle qui, avait été initiée par Edgar Faure, en 1968, insistait sur l'autonomie des universités, mais il s'agissait alors de donner beaucoup de liberté aux personnes, et aux équipes de recherche, tout en limitant le pouvoir des autorités locales.

Avec de telles ambitions, ce projet de loi fait peur, puisqu'il alimente les inquiétudes présentées plus haut : évaluation, différenciation, polarisation et standardisation sont plus que jamais à l'ordre du jour. Mais peut-on faire autrement ? Les chercheurs connaissent depuis longtemps le rôle-clé des réseaux internationaux, l'importance des standards anglo-saxons et des relations avec les milieux professionnels, que ce soit pour l'emploi des jeunes diplômés ou le co-financement des recherches. Face à ces contraintes, la jeune génération des chercheurs français n'a d'ailleurs pas à rougir, comme le montrent le nombre non négligeable d'expatriations et, symétriquement, l'accueil en France de jeunes chercheurs étrangers. Sur le terrain de la recherche au quotidien, la révolution est

déjà largement faite, mais il est vrai que subsistent deux écueils principaux.

Le premier est la méfiance généralisée des acteurs de la recherche, entre eux (16) et par rapport au gouvernement. Ce dernier, qui se défie des fonctionnaires que sont les chercheurs et les universitaires, est soupçonné de vouloir la disparition du CNRS, ou son resserrement sur quelques thématiques majeures (17). Beaucoup, dans les laboratoires publics, craignent aussi que les fonds publics soient de plus en plus orientés vers les seules entreprises (18). Le second est que les statuts des chercheurs et des universitaires doivent évoluer. Non pas pour les faire disparaître, mais pour que soient mieux pris en compte les insertions dans les équipes de recherche et le fait qu'au long d'une carrière, les types d'investissement peuvent changer (19).

La situation est donc loin d'être simple puisque les réformes nécessaires exigent la remise en cause de représentations très ancrées de part et d'autre de l'échiquier politique. Les prochains débats sur le projet de « Pacte pour la recherche » permettront-ils de débloquer la situation en offrant à la grande majorité des acteurs des occasions à saisir pour développer leurs projets individuels et collectifs ? Il faudra pour cela que des moyens financiers soient débloqués et que le pouvoir exécutif dispose de la légitimité nécessaire au dépassement des *a priori*.

Yves Crozet

(15) Notamment pour le recrutement des personnels et l'affectation des moyens.

(16) Universités *versus* EPST et Universités entre elles.

(17) Les tensions sont fortes actuellement au sein du CNRS, y compris entre le président et le directeur général, pourtant tout deux nommés par la majorité actuelle. Une situation qui n'est pas tenable à terme et dont on se demande s'il ne s'agit pas d'une perturbation voulue !

(18) Via la nouvelle Agence de l'Innovation Industrielle récemment mise en place par le Président de la République à l'instigation du Rapport Beffa.

(19) S'il est normal qu'à certaines périodes les universitaires fassent moins d'enseignement, il en découle qu'à d'autres phases de leur carrière ils en fassent plus !